

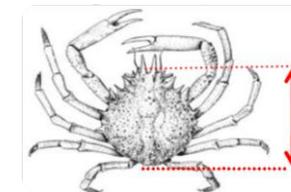
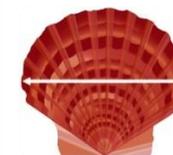


LIGUE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE DE PECHE SPORTIVE EN APNEE

Saison
2014

ESPECES	Taille légale (cm)	Poids approximatif	Taille de 1ere reproduction (cm)	Poids approximatif	Période de reproduction
BALISTE	/	/	20 cm	200 g	Juin à Août
BAR	42 cm	800 g	42 cm	800 g	Janvier à Avril
BARBUE	30 cm	380 g	35 cm	600 g	Février à Avril
BAUDROIE / LOTTE	50 cm	1 750 g	50 cm	1 750 g	Décembre à Mars
BONITE	/	/	/	/	Avril à Juin
CABILLAUD	42 cm	750 g	59 cm	2 150 g	Février à Avril
CHINCHARD	15 cm	30 g	26 cm	150 g	Mars à Août
CONGRE	60 cm	500 g	/	/	Mai à Septembre
DORADE GRISE	23 cm	180 g	22 cm	160 g	Février à Mai
DORADE ROSE	23 cm	180 g	25 cm	200 g	Février
DORADE ROYALE	23 cm	220 g	25 cm	215 g	Avril - Mai
FLET	20 cm	100 g	30 cm	250 g	Janvier à Mars
GRONDIN	/	/	25 cm	150 g	Avril à Août
LIEU JAUNE	30 cm	250 g	35 cm	270 g	Février à Mai
LIEU NOIR	35 cm	270 g	/	/	Février à Mai
MAIGRE	45 cm	950 g	70 cm	4 000 g	Avril à Juillet
MAQUEREAU	20 cm	100 g	30 cm	200 g	Juin - Juillet
MERLAN	27 cm	170 g	29 cm	220 g	Janvier
MERLU	27 cm	150 g	57 cm	1200 g	Février à Mai
MULET	30 cm	300 g	30 cm	300 g	Février à Avril
ORPHIE	30 cm	70 g	45 cm	90 g	Avril - Mai
PAGRE	/	/	24 cm	400 g	Juin
PLIE	27 cm	200 g	33 cm	400 g	Décembre à Mars
POULPE	/	750 g	/	/	Toute l'année
RAIE BOUCLEE	/	/	95 cm	5 700 g	Mars à Août
RAIE BRUNETTE	Pêche interdite		/	/	Février à Septembre
ROUGET BARBET	15 cm	40 g	16 cm	50 g	Mai à Août
ROUSSETTE	/	/	58 cm	650 g	Janvier et Juillet
SAINT-PIERRE	/	/	37 cm	850 g	Juin à Août
SAR	25 cm	250 g	17 cm	200 g	Février - Mars
SARDINE	11 cm	15 g	15 cm	25 g	Toute l'année
SAUMON	50 cm	1 000 g	/	/	Novembre à Janvier
SOLE	24 cm	120 g	28 cm	210 g	février à avril
TACAUD	/	/	25 cm	200 g	Mars - Avril
TURBOT	30 cm	500 g	43 cm	1 600 g	Mai à Juillet
VIEILLE	/	/	24 cm	600 g	Mai - Juin

Coquillages et crustacés	Taille réglementaire
Coquille st jacques	11 cm
Huitre plate	6 cm
Palourde	4 cm
Pétonde	4 cm
Praire	4,3 cm
Araignée	12 cm
Etrille	6,5 cm
Homard	8,7 cm
Langouste	11 cm
Tourteau	14 cm



Espèces concernées par la section de la partie inférieur de la nageoire caudale :

Bar ; Bonite ; Cabillaud ; Dorade royale ; Lieu jaune ; Lieu noir ; maigre ; Maquereau ; Pagre ; Sar ; Sole ; Homard ; Langouste.



LIGUE BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE DE PECHE SPORTIVE EN APNEE

Saison
2014

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

(<http://www.developpement-durable.gouv.fr>)

Afin de respecter au mieux les directives Natura 2000, certaines mesures spécifiques sont à respecter :

- Limiter au maximum l'ancrage des bateaux,
- Arrêter le moteur dès que possible,
- Ne pas s'approcher des zones de nidification des espèces protégées,
- Le repos des phoques doit être respecté,
- Limiter le nombre de prélèvement des espèces,
- Respecter les périodes de reproduction des espèces.

Il est très important aussi de respecter les tailles de première reproduction

